Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON GRUAU, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Chantal PERSAIS à Sophie CHAPRON, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents :

A été nommée secrétaire : Céline AMELINE

2026-0904-045 – Institution et Vie Politique : désignation de deux délégués au Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

La Collectivité de Bréal Sous Montfort, a transféré au SDE35 sa compétence éclairage, le SDE35 est donc compétent et maître d'ouvrage des travaux concernant l'éclairage public sur la Collectivité.

Dans ce cadre, la Collectivité a sollicité le SDE35 car elle porte un projet d'éclairage de son terrain de football et de sa piste d'athlétisme.

Il convient de déterminer les modalités de l'intervention du SDE35. La convention est jointe à la présente délibération. Sur le plan financier, la totalité des frais seront pris en charge par la commune de Bréal-sous-Montfort ; aucune participation du SDE35 n'étant prévue. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904064-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention joint en annexe
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment la convention et ses éventuels avenants

Résultat du vote : Pour : 29 Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance
Céline AMELINE